

CRITERES DE SELECTION
POUR LES CANDIDATURES DES MASTERS
AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

L'étude des dossiers se base sur les critères de sélection suivants :

- 1- Diplôme d'origine et sa consistance avec la discipline Master demandé. Les dossiers dont le diplôme d'origine n'est pas consistant avec le master demandé **seront éliminés**.
- 2- Pour le master recherche, seuls les candidats avec Licences Appliquées délivrées par l'ISIMG (LATMW et LASCMI) peuvent postuler pour un master de recherche à l'institut. Le nombre de places dans ce cas est fixé par la commission correspondante.
- 3- Le score du candidat. Ce score est calculé par la formule suivante :

$$\text{Score} = L + MG + M + PC + PR + MB$$

Avec :

L = Année d'obtention de diplôme – Année en cours :

- Diplômés 2019 : 0
- Diplômés 2018 : -1
- Diplômés 2017 : -2
- Diplômés 2016 : -3
- Diplômés 2015 et avant : -5

MG : Bonification de la moyenne générale des années de réussite :

Diplôme	Formule
Licence	$MG = \frac{MG_{L1} + 2 * MG_{L2} + MG_{L3}}{4}$ (Master de recherche)
	$MG = \frac{MG_{L1} + 2 * MG_{L2} + MG_{S5}}{4}$ (Master Professionnel)
Issus des classes préparatoires et qui ont intégré la faculté en L2	$MG = \frac{2.5 * MG_{L2} + MG_{L3}}{3.5}$ (Master de recherche)
	$MG = \frac{2.5 * MG_{L2} + MG_{S5}}{3.5}$ (Master Professionnel)
Issus des classes préparatoires et qui ont intégré la faculté en L3	$MG = MG_{L3}$ (MR) et $MG = MG_{S5}$ (MP)
Maitrise (ancien régime)	$MG = \frac{MG_{M1} + 2 * MG_{M2} + 2 * MG_{M3} + MG_{M4}}{6}$

M : Bonification des mentions des années de réussites (TB : 6, B : 4, AB : 2, P : 0)

PC : Malus de la réussite à la session de contrôle (-1 points/session contrôle)

PR : Pénalité de Redoublement : **PR=Nombre de redoublement*(-2)**

MB : Modules de Base pour chaque master :

Master / Module	MRSIM	MPSE	MPSSI
M1	Algorithmique et structure de données 1 (ASD1)	Circuits logiques	Algorithmique et structure de données 1 (ASD1)
M2	Algorithmique et structure de données 2 (ASD2)	VHDL	Algorithmique et structure de données 2 (ASD2)
M3	POO (ou méthodologie de conception OO)	Microcontrôleurs	POO (ou méthodologie de conception OO)
M4	Français (bac)	Automatique/régulation	Sécurité informatique (ou sécurité multimédia)
M5	Anglais (Bac)	SoC (systèmes sur puce)	Administration sécurité BD (ou administration systèmes et réseaux)
M6	-	Français (bac)	Français (bac)
M7	-	Anglais (Bac)	Anglais (Bac)
MB	$(2*M1+2*M2+M3+M4+M5)/7$	$(M1+M2+M3+M4+M5+M6+M7)/7$	$(M1+M2+1.5*M3+2*M4+2*M5+0.5*M6+0.75*M7)/8.75$

- 4- Les dossiers ayant un score inférieur **au seuil préfixé ne seront pas retenus**, même si le nombre de candidats retenus est inférieur au nombre de poste. Ce seuil est égale à :
- 30 pour le master recherche.
 - 28 pour les masters professionnels

Les dossiers seront répartis en cinq catégories pour chaque master, à chacune est fixé un quota selon les règlements en vigueur arrêté par la note de cadrage :

- Licence fondamentale, candidats internes (ISIMG)
- Licence appliquée, candidats internes (ISIMG)



Année Universitaire : 2019/2020

Institut Supérieur d'Informatique et de
Multimédia

- C) Licence fondamentale, pour master recherche et licences appliquées pour master professionnel, candidats d'autres établissements de l'université de Gabès
- D) Licence fondamentale issus des autres universités pour le master recherche et licences appliquées issus des autres universités pour les masters pro.
- E) Les titulaires d'une maîtrise.